



comité d'entreprise obligation de réponse par l'employeur

Par **ber974**, le **21/02/2012** à **12:34**

bjr,

je viens d'être élu membre de mon comité d'entreprise. je voudrais savoir, lors des réunions du CE avec le secrétaire général (l'employeur) est-il dans l'obligation de répondre aux questions des personnes du comité? car à plusieurs reprises lorsque je lui pose des questions sur la gestion de la société, sur les primes des cadres surélevés et sur l'embauche car le CE doit avoir un avis sur la vie économique de l'entreprise. est-il dans l'obligation de me répondre? comme à chaque fois, il me dit qu'il ne sait pas, y a-t-il un article de loi qui l'oblige à me répondre? lequel?

cordialement
BE

Par **P.M.**, le **21/02/2012** à **16:38**

Bonjour,

Je vous conseillerais de poser la question par écrit à l'employeur et de la faire figurer à l'ordre du jour du CE...